

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU MARDI 11 DECEMBRE 2018**

Canton de  
CALUIRE & CUIRE

Compte rendu affiché le **17 DEC. 2018**

COMMUNE  
DE  
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : Mercredi 5 décembre 2018  
Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° 2018-112

Président : M. Philippe COCHET  
Secrétaire : Mme MERAND-DELERUE

OBJET

SUBVENTIONS AUX  
ASSOCIATIONS  
INTERVENANT SUR LES  
TEMPS PERISCOLAIRES

Etaient présents : M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX, M. JOINT, Mme MERAND-DELERUE, M. ROULE, Mme MAINAND, Mme CARRET, M. THEVENOT (par proc. à M. TOLLET), Mme ROUCHON (par proc. à M. JOUBERT), M. COUTURIER (par proc. à M. MANINI), M. JOUBERT, M. DIALLO, Mme BREMOND, Mme CRESPIY, Mme WEBANCK, Mme GOYER, M. CIAPPARA, M. TAKI (par proc. à M. JOINT), Mme BASDEREFF (par proc. à Mme LACROIX), M. CHAVANE (par proc. à Mme MERAND-DELERUE), Mme DU GARDIN, Mme SEGUIN-JOURDAN (par proc. à Mme BREMOND jusqu'après élection du secrétaire de séance), M. PETIT, Mme HAMZAOUI (par proc. à M. ROULE), Mme NICAISE (par proc. à Mme MAINAND jusqu'avant vote sur le N° 2018-96), Mme HAMPARSOUMIAN (par proc. à Mme CARRET), M. MANINI, Mme BAJARD, M. DUREL, M. MATTEUCCI, Mme LEZENNEC, M. HOUDAYER, M. CHASTENET, Mme CHIAVAZZA, M. PARISI (par proc. à M. DUREL), M. CHAISNÉ (par proc. à M. PETIT), Mme ROQUES (par proc. à Mme WEBANCK), M. PAYEN, M. MICHON, Mme FRIOLL, Mme BLACHERE, M. Xavier VITARD – de LESTANG

Etait absent : /

**PREFECTURE**

**Accusé de réception**

**Reçu le .....**

**Identifiant de l'Acte :**

**069 216900340.....**

**Rapport de : G. LACROIX**

Par délibération n° 2018-57 du 26 juin 2018, le Conseil Municipal a approuvé les termes de la convention type fixant les conditions d'intervention des associations dans le cadre des temps périscolaires.

Plusieurs associations se sont d'ores et déjà engagées dans cette démarche et interviennent régulièrement dans les écoles maternelles et élémentaires, principalement pendant la pause méridienne, pour proposer aux enfants des activités de qualité dans les domaines sportifs ou culturels.

Pour mener à bien ces missions d'intérêt général, conformément à l'article 6 de ladite convention, ces associations partenaires sollicitent une subvention auprès de la Ville, à savoir :

Association	Subvention sollicitée au titre de l'année 2018 (1 <sup>er</sup> trimestre de l'année scolaire 2018/2019)	Subvention sollicitée au titre de l'année 2019 (2 <sup>ème</sup> et 3 <sup>ème</sup> trimestres de l'année scolaire 2018/2019)
Association Sportive de Caluire section athlétisme	1920 euros	3360 euros
FCL arts martiaux	1200 euros	2150 euros
Jeanne d'Arc de Caluire	1368 euros	4788 euros
Le Gai Savoir	400 euros	600 euros
<b>Total</b>	<b>4888 euros</b>	<b>10898 euros</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

à la majorité par 41 voix et 2 abstentions,

**- ALLOUE**

les subventions exceptionnelles suivantes aux associations intervenant sur les temps périscolaires :

au titre de l'année 2018

- o l'Association Sportive de Caluire section athlétisme : 1920 euros
- o le FCL arts martiaux : 1200 euros
- o la Jeanne d'Arc de Caluire : 1368 euros
- o le Gai Savoir : 400 euros

au titre de l'année 2019

- o l'Association Sportive de Caluire section athlétisme : 3360 euros
- o le FCL arts martiaux : 2150 euros
- o la Jeanne d'Arc de Caluire : 4788 euros
- o le Gai Savoir : 600 euros

**- DIT**

que la dépense correspondante sera imputée au compte fonction 255S nature 6745 du budget des exercices 2018 pour 4888 euros et 2019 pour 10898 euros.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Philippe COCHET



TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 17 DEC. 2018  
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE

LE MAIRE

Philippe COCHET

